



## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**DATE DE CONVOCATION** : 8 mars 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 19  
PRÉSENTS : 19  
REPRESENTÉS : 0  
ABSENTS : 0  
VOTANTS : 0

**PRÉSENTS** : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme DELORME Julie, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGÉARD Dominique, Mme HEUZE Jacqueline, M. JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, Mme SALMON Karen, Mme TEMPLE Aurélie, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis, Mme WEILAND Coralie

**EXCUSÉS** :

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Michel ROPTIN

### 2024\_010 – Vote des budgets primitifs 2024 :

- Budget Principal
- Budget Annexe Assainissement
- Budget Annexe Auberge

**Vu** les articles L. 2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de l'année, est voté avant le 31 mars de l'année en cours puis transmis au contrôle de légalité.

Après avoir entendu et débattu des budgets primitifs de l'ordonnateur pour l'exercice 2024, et avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte les budgets primitifs, après présentation et un vote par chapitre budgétaire,
- autorise le Maire, pour le budget principal et le budget annexe Auberge, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - o Fonctionnement : 7,5 %,
  - o Investissement : 7,5 %.

**Budget principal – Section de fonctionnement - Dé**

Chapitre	Budget 2024
Total 011 - Charges à caractère général	583 219,79 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	411 354,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 865,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	339 123,00 €
Total 66 - Charges financières	18 638,21 €
Total 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	800,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 363 000,00 €</b>

**Budget principal – Section de fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Budget 2024
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	200 000,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000,00 €
Total 73 - Impôts et taxes	190 000,00 €
Total 731 - Fiscalité locale	473 000,00 €
Total 74 - Dotations, subventions et participations	470 000,00 €
Total 75 - Autres produits de gestion courante	18 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 363 000,00 €</b>

**Budget principal – Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre	Budget 2024
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	100 114,51 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	95 207,60 €
Total 204 - Subventions d'équipement versées	10 356,67 €
Total 21 - Immobilisations corporelles	784 950,80 €
Total 23 - Immobilisations en cours	63 589,15 €
<b>Total général</b>	<b>1 061 218,73 €</b>

**Budget principal – Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Budget 2024
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	776 329,48 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 865,00 €
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	220 024,25 €
Total 13 - Subventions d'investissement	55 000,00€
<b>Total général</b>	<b>1 061 218,73 €</b>

**Budget Annexe Assainissement – Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre	Budget 2024
Total 002 - Résultat d'exploitation reporté	57,25 €
Total 011 – Charges à caractère général	13 242,75 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 400,00 €
<b>Total général</b>	<b>24 700,00 €</b>

**Budget Annexe Assainissement – Section de fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Budget 2024
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 700,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>24 700,00 €</b>

**Budget Annexe Assainissement – Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre	Budget 2024
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 700,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours	202 593,91 €
<b>Total général</b>	<b>210 293,91 €</b>

**Budget Annexe Assainissement – Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Budget 2024
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	198 893,91 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 400,00 €
<b>Total général</b>	<b>210 293,91 €</b>

**Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement**

Chapitre	Budget 2024
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	422,99 €
Total 011 - Charges à caractère général	1 700,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 300,00 €
<b>Total général</b>	<b>13 422,99 €</b>

**Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Budget 2024
Total 75 - Autres produits de gestion courante	13 422,99 €
<b>Total général</b>	<b>13 422,99 €</b>

**Budget Annexe Auberge – Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre	Budget 2024
Total 21 - Immobilisations corporelles	48 317,82 €
<b>Total général</b>	<b>48 317,82 €</b>

**Budget Annexe Auberge – Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Budget 2024
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 017,82 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 300,00 €
<b>Total général</b>	<b>48 317,82 €</b>

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,  
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 18 mars 2024  
Le Maire,  
Hervé de TROG OFF



Le Secrétaire de séance,  
Michel ROPTIN



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **20 MARS 2024**
- la transmission au contrôle de légalité le **20 MARS 2024**